

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
-----

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS (**absent pendant la délibération**), Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie POLEYN (Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Finances:

#### CONTRIBUTIONS ET AIDES A DES PERSONNES DE DROIT PRIVE – AIDES ET SUBVENTIONS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL20231218-10 DU 18 DECEMBRE 2023

DEL20240212_18	Présents : 25	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :27	Pour : 27	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

*Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 8/02/2024*

Par délibération en date du 18 décembre 2023, conformément à l'article L2311-7 du CGCT, le **CONSEIL MUNICIPAL a voté à l'unanimité des aides et subventions**. Il convient de modifier la délibération,

- Qui reprend à tort l'aide à la rénovation de façade budgétée déjà sur le compte 20422 dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante ;
- Qui provisionne des réserves sur le compte 65748 au titre du flocage, à inscrire au compte 65134 des aides ;

Entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des présents<sup>1</sup>** de modifier la délibération n° DEL20231218-10 en votant les aides comme dans le tableau suivant (qui viendra en remplacement du précédent) :

désignation	Proposition 2024
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - COMPTE 65748 (ex6574)</b>	
Flocage/matériel	0€
<b>Aides diverses fléchées - compte 65134 (ex58822)</b>	
AIDE A L'ACHAT DE VELO ELECTRIQUE	9 000,00
FLOCAGE /matériel	6 000,00
AIDE AU BAFA-BAFD	1 500,00
APPEL A PROJETS - J'ENTREPRENDS A ORB	10 000,00
ARGENT DE POCHE	500,00
BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE	4 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>31 000€</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

<sup>1</sup> M. Chauvois est absent pendant le vote de la délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2024

Application agréée E-legal

Ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA  
Extrait du Registre des Délibérations

DEL20240212\_18  
Du 12 février 2024  
CM1.2024



99\_DE-014-2114 04884-20240212-DL20240212\_

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dument signé,

LEVAIRE



Romain BAIL

Affichée le  
Certifiée exécutoire le